

**Conseil économique et social**

Distr. générale
18 juillet 2005

Original: français

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 7 d) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : programme à long terme d'aide à Haïti**

**Lettre datée du 27 juin 2005, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Représentant permanent
d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Me référant au rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2005/66), j'ai l'honneur de faire suite à la lettre du 6 juin 2005 qui vous a été adressée par le Premier Ministre de la République d'Haïti, Gérard Latortue (voir annexe).

Mon gouvernement souhaite que le texte de la présente lettre et de son annexe soit considéré comme document en complément au rapport du Groupe consultatif ad hoc.

(Signé) Léo Mérorès



**Annexe à la lettre datée du 27 juin 2005, adressée
au Président du Conseil économique et social
par le Représentant permanent d'Haïti auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire part de la satisfaction du Gouvernement après qu'il ait pris connaissance du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. Nous apprécions tous les efforts réalisés jusque-là et le climat chaleureux dans lequel évolue notre relation. Nous sommes bien conscients qu l'aboutissement de la requête d'Haïti au Conseil économique et social pour un programme à long terme ne serait que le troisième cas enregistré. Le processus est en quelque sorte expérimental et il n'y a pas encore un répertoire étendu de bonnes pratiques où tirer des leçons. Nous n'avons que notre volonté et notre discernement pour nous conduire à bon port.

Heureusement, et le constat est là, la détermination pour réussir est manifeste. Nous félicitons le Groupe consultatif ad hoc pour le travail réalisé jusque-là et nous souhaitons qu'il le poursuive. J'ai l'honneur de solliciter le renouvellement du mandat du Groupe consultatif ad hoc afin de continuer à accumuler les progrès qui nous mèneront encore plus près de notre objectif.

L'appréciation de la situation haïtienne du point de vue social, politique et économique par le Groupe consultatif ad hoc est juste et nous partageons le constat que des opportunités existent en dépit d'une situation difficile que les Haïtiens eux-mêmes devront résoudre avec bien entendu le support de leurs partenaires. Haïti a souscrit aux objectifs du Millénaire pour le développement, un acte délibéré qui n'a pas été qu'une formalité. Nous sommes bien conscients que nos contraintes de ressources sont de nature à hypothéquer les chances de desserrer l'étau de la pauvreté et que la réalisation des sept premiers objectifs est indissociable du huitième, qui est la constitution de partenariats internationaux.

Dès lors, notre démarche s'explique d'elle-même : bâtir un plan crédible, simple, solide et bien articulé et porter nos partenaires à nous appuyer dans sa réalisation. Si nous arrivons à élaborer le meilleur plan, à nous convaincre nous-mêmes et à convaincre nos amis que les meilleures chances sont de notre côté, nous avons les plus grands espoirs de le voir aboutir. D'où la décision de placer notre programme à long terme sous l'égide du Conseil économique et social.

Nous appuyons les recommandations formulées par le Groupe consultatif ad hoc sur le rôle à jouer par le Conseil économique et social. Nous souhaiterions seulement vous mettre en garde afin de ne pas sous-estimer les tâches impliquées par le suivi des activités regroupées sous l'appellation désarmement, démobilisation et réinsertion.

Haïti est actuellement confrontée à un phénomène d'insécurité à sources multiples, difficile à appréhender et à solutionner. Il ne s'agit pas seulement de désarmer des belligérants appartenant à une structure organisée, suite à un accord de paix, mais surtout de contrer les gangs armés par le précédent régime, encore à sa solde et impliquées autant dans des opérations de terrorisme que de banditisme, comme le kidnapping.

Tout en appuyant également les recommandations sur le rôle à jouer par les bailleurs, nous souhaitons connaître des premiers éléments de sa stratégie concernant sa relation avec les bailleurs et son objectif final de les mobiliser.

De notre côté, nous avons pris les dispositions pour constituer une cellule de réflexion stratégique dont le mandat sera de définir le contenu du programme à long terme et de travailler en étroite collaboration avec le Groupe consultatif ad hoc. La Cellule sera constituée de cinq membres choisis parmi des généralistes de haut niveau, possédant une connaissance étendue des problématiques sociales, économiques et politiques du pays. Ils auront comme première activité d'assurer le suivi des efforts des équipes mandatées à produire des stratégies et des plans de développement national. En particulier, ils effectueront le monitoring de la mise en œuvre du cadre de coopération intérimaire, du mandat confié par le Gouvernement à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et des activités et consultations prévues dans l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

La Cellule travaillera en étroite collaboration avec les directions et unités techniques du Ministère de la planification et de la coopération externe et des unités de planification des ministères sectoriels dans la définition d'une vision de développement durable à long terme et dans l'opérationnalisation à court et à moyen terme de cette vision. De plus, elle appuiera le Ministère de la planification et de la coopération externe dans ses efforts de renforcement du système national de planification en vue d'une meilleure coordination de l'aide externe.

La Cellule a un caractère et une orientation stratégique. Elle se concentrera sur les éléments qui représentent des menaces ou des opportunités sur le long terme, susceptibles de déterminer irréversiblement et en profondeur, dans un sens ou un autre, le futur des Haïtiens. Les éléments souvent absents des politiques nationales ou simplement mentionnés pour mémoire en raison de l'indisponibilité des moyens ou de la durée des interventions seront précisément les items d'étude. La Cellule a le mandat d'identifier des obstacles à lever ou des voies à prendre pour le faire, les stratégies et investissements nécessaires.

Les membres de la Cellule sont nommés par le Ministre de la planification et de la coopération externe, avec approbation du Premier Ministre. Ils devront élaborer, dans un délai n'excédant pas 60 jours, un programme de travail et un budget à être soumis aux autorités. Ce programme et ce budget seront discutés avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti qui pourra produire ses suggestions et devra définir avec lui les modalités de coopération.

En reformulant le vœu que soit reconduit le mandat du Groupe consultatif ad hoc et en vous assurant que, de notre côté, tous les efforts seront faits pour atteindre notre objectif, je saisis l'occasion de vous renouveler les expressions de ma haute considération.

(Signé) Gérard **Latortue**